

AFFAIRE N° 33. - Cession à la Commune par la S.I.D.R. d'une parcelle de terrain sise dans le Centre Résidentiel du Chaudron.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur le Directeur de la S.I.D.R. m'a informé, par sa lettre en date du 7 Janvier 1970, qu'un emplacement de 6 000 m² environ était réservé à la Commune au sein du Centre Résidentiel et Commercial du Chaudron et conviendrait à la réalisation d'un marché couvert et d'une place publique.

Je crois devoir vous préciser que cette affaire avait déjà fait l'objet d'une proposition en 1967, mais celle-ci n'avait pu être acceptée faute de crédits.

Compte tenu de l'intérêt certain que présente l'acquisition de ce terrain et de son prix d'achat (environ 700 Frs le m²), il serait souhaitable de conclure cette affaire avec la S.I.D.R.

La somme correspondante au prix du terrain, soit QUATRE MILLIONS DEUX CENT MILLE Frs CFA (4 200 000), pourrait être prélevée sur l'emprunt que la Commune a sollicité de la C. A. E. C. L. pour l'achat de terrains.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.